

LISTE DES ANNEXES

- I. Cartes (voir recueil séparé).*
- II. Frontière franco-italienne: description détaillée des sections de la frontière correspondant aux modifications prévues à l'article 2.
- III. Garanties relatives au Mont Cenis et à la région de Tende—la Brigue.
- IV. Dispositions sur lesquelles les Gouvernements italien et autrichien se sont mis d'accord le 5 septembre 1946.
- V. Alimentation en eau de la Commune de Gorizia et de ses environs.
- VI. Statut Permanent du Territoire Libre de Trieste.
- VII. Instrument relatif au régime provisoire du Territoire Libre de Trieste.
- VIII. Instrument relatif au Port Franc de Trieste.
- IX. Dispositions techniques relatives au Territoire Libre de Trieste.
- X. Dispositions économiques et financières relatives au Territoire Libre de Trieste.
- XI. Déclaration commune des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union Soviétique, au sujet des possessions territoriales italiennes en Afrique.
- XII. Liste des navires de guerre—
 - A. A conserver par l'Italie.
 - B. A livrer par l'Italie.
- XIII. Définitions—
 - A. Termes navals.
 - B. Instruction militaire, aérienne et navale.
 - C. Définition et liste du matériel de guerre.
 - D. Définition des termes "démilitarisation" et "démilitarisé".
- XIV. Dispositions économiques et financières relatives aux territoires cédés.
- XV. Dispositions spéciales concernant certaines catégories de biens:
 1. Propriété industrielle, littéraire et artistique.
 2. Assurances.
- XVI. Contrats, prescription, effets de commerce.
- XVII. Tribunaux de prises et jugements.

ANNEXE I

CARTES

(voir recueil séparé)*

- A—Frontières de l'Italie (article 1).
- B—Frontière franco-italienne (article 2).
- C—Frontière italo-yougoslave (article 3).
- D—Frontières du Territoire Libre de Trieste (articles 4 et 22).
- E—Zones maritimes délimitées à l'article 11 du présent Traité.

* Voir fascicule n° 4a du *Recueil des Traités* 1947.